

Sujet : [INTERNET] contribution enquete publique projet parc photovoltaïques

Date : Thu, 4 Apr 2024 11:01:19 +0200 (CEST)

Pour : ddt-epparnaydun@cher.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur

Dans sa séance du 13 avril 2023 le conseil communautaire avait inscrit à l'ordre du jour :

Avis au titre de l'évaluation environnementale sur le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un poste de livraison et quatre postes de transformation- lieu-dit " Les Chaumes à Parnay"

Dans le compte-rendu, il est écrit (extrait) :

M le Président porte à la connaissance de l'assemblée l'avis délibéré de la MRAe Centre-Val-de-Loire sur le permis de construire.

Il demande à l'assemblée si cette dernière pense avoir les compétences techniques requises pour se prononcer sur le volet environnemental de ces projets.

M Pierre de Jouvencel estime qu'il est difficile de se prononcer sur ces projets n'ayant pour support que le document de la MRAe qui fait des préconisations sans avoir les réponses du pétitionnaire.

M Robert Morisse estime l'information insuffisante pour expliquer l'impact environnemental du projet.

M le Président précise qu'une partie des terres prévues pour accueillir les projets sont cultivables. Il ne faut pas que ce type de projet génère des effets d'aubaine.

Mme Céline Géry est favorable au développement du photovoltaïque mais pas sur des terres cultivables

M le Président propose à l'assemblée de retirer de l'ordre du jour ces deux délibérations, dans l'attente de la réponse du pétitionnaire aux préconisations de la MRAe.

La collectivité n'a pas réinscrit ces questions à l'ordre du jour d'une autre séance, on peut penser qu'elle n'a pas eu les informations souhaitées ?

Ce déficit manifeste d'information rejoint l'avis d'habitants de Parnay, ils notent dans des contributions ne pas avoir été informés des modalités de mise en place du projet. Il paraît évident que promoteur et Maire de Parnay (concerné à titre personnel par le projet) n'ont pas donné aux habitants et aux collectivités les informations nécessaires pour éclairer leur jugement.

Par ailleurs M Crépin Maire de Parnay est noté dans les présents à cette séance. Il n'est pas noté qu'il a quitté la séance pour l'examen d'une question dont une partie du projet porte sur ses terres privés.

Au vu de ces éléments,(déficit manifeste d'information, conflit d'intérêt) nous vous demandons, Monsieur le commissaire-enquêteur, d'émettre un avis défavorable sur ce projet.

Pour l'ASDE

Le Président